

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE - EN APPRENTISSAGE



Formations d'excellence aux métiers
des services à la personne

INSCRIT RNCP 38565

Nom du certificateur : Ministère de l'Education Nationale

Date d'enregistrement de la certification au JO: 30 novembre 2020

v10. Fév 24

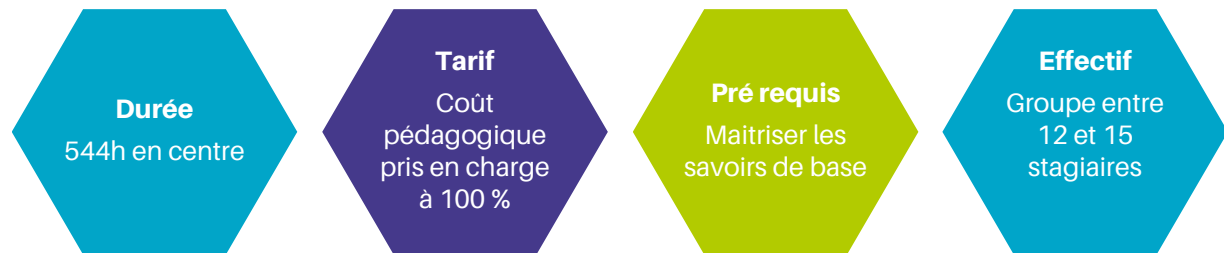
PUBLIC

Tout public ayant validé leur projet professionnel dans les métiers de la petite enfance

OBJECTIFS

Acquérir les savoirs et savoir-faire exigés par le référentiel du diplôme CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance de l'Education Nationale

Se préparer aux épreuves d'examens du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance de l'Académie de Lille.



INTERVENANTS

Nos intervenants justifient d'une expérience conséquente dans le domaine de la formation et garantissent l'interactivité dans la transmission du contenu.

VALEUR AJOUTÉE

Ce module peut être adapté à l'organisation et aux besoins spécifiques de votre entreprise après une analyse de votre demande. Une équipe d'ingénierie pédagogique est dédiée à l'individualisation de nos formations

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Par mail : contact@creafi.fr

Par téléphone : 03.20.13.97.98



Nous veillons à rendre nos formations accessibles à toutes et tous.

Notre référente handicap est joignable au 03 20 13 97 98 ou par mail : sabine.bled@creafi.fr

L'EXAMEN CAP AEPE

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale

Date d'enregistrement de la certification au JO: 30 novembre 2020

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un concours organisé et validé par l'éducation nationale. Il s'agit du premier diplôme de la filière de la petite enfance. Il a fait l'objet d'une refonte complète en 2017 pour augmenter l'employabilité des lauréats.

Il est divisé en 2 catégories d'épreuves : les épreuves générales et les épreuves professionnelles.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sous la forme progressive ou la forme globale.

La forme progressive concerne les candidats qui souhaitent étaler le passage du CAP sur cinq ans maximum
La forme globale concerne les candidats souhaitant passer le CAP AEPE sur une seule session.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.

Les dispenses

En fonction de vos diplômes obtenus précédemment, vous avez la possibilité d'être dispensé à une ou plusieurs matières générales et/ou professionnelles.

- **Dispenses aux épreuves de matières générales** : le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 minimum (CAP, BEP, Baccalauréat, etc).
- **Dispenses aux matières professionnelles** : en fonction des diplômes obtenus le candidat bénéficie d'une dispense ou d'un allègement à l'EP1, l'EP2 et/ou l'EP3.

Les bénéfices et report de notes

Si vous échouez à l'examen du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, vous pouvez conserver vos notes pendant cinq ans à compter de leur obtention, que ces notes soient supérieures ou égales à 10 sur 20 ou inférieures à 10 sur 20.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, vous avez la possibilité de le prolonger afin de passer à nouveau l'examen. Pour les autres candidats vous pouvez repasser l'examen en candidat libre ou redoubler.



Cette formation ne comprend pas de préparation aux matières générales.



PROGRAMME

EPREUVES PROFESSIONNELLES

EPREUVE PROFESSIONNELLE UP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Compétence T1 : Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte :

- Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel
- Déterminer le degré de développement et d'autonomie du jeune enfant
- Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention

Épreuve prévention sante environnement (PSE) :

- Module 1 : l'individu et sa santé
- Module 2 : l'individu dans ses actes de consommation
- Module 3 : l'individu dans son parcours professionnel
- Module 4 : l'individu dans son environnement professionnel

Compétence T2 : Adopter une posture professionnelle adaptée :

- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail
- Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Compétence RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un cadre donné :

- Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre de l'enfant

Compétence RC2 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant :

- Préparer et animer l'activité d'éveil.

Compétences RC3 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages :

- Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil.

Compétences RC4 : Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant :

- Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance ;
- Participer à l'application des protocoles d'urgence ;
- Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé.

EPREUVE PROFESSIONNELLE UP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

Compétences T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant :

- Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage.

Compétences T4 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation, et de continuité de l'accompagnement :

- Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet d'accueil ;
- Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Compétences RS1 : Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant :

- Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique, participer à la réalisation d'une activité pédagogique ;
- Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques.

Compétences RS2 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle :

- Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements ; participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires.

EPREUVE PROFESSIONNELLE UP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Compétence T5 : Organiser son action :

- Elaborer le plan de travail, planifier son activité de travail, s'adapter à une situation imprévue ;
- Suivre l'état des stocks ;
- Identifier les attentes des parents, présenter le projet d'accueil, élaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil.

Compétences RS4 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant :

- Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant.

Compétence RS5 : Elaborer des repas :

- Concevoir des repas ;
- Préparer des repas en milieu familial ;
- Servir un repas en milieu familial.

PÉRIODE EN ENTREPRISE

- Appréhension en situation réelle du travail auprès d'enfants
- Appréhension de l'organisation des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels, leurs usager - Travail en équipe
- Appréhension du travail à domicile auprès des enfants et leur famille.

SST : PRÉPARATION DU CERTIFICAT « SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

- dans le cadre de la prise en charge d'enfants

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apport de connaissances - Echanges - Brainstorming - Etudes de cas - Exercices de mise en application - Mises en situation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaires d'évaluation des connaissances, examens blancs et bilans en entreprise.

MODALITÉ DE VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation.

EQUIVALENCES

Diplômes de niveau 3 (anciennement V) selon le Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

- Le concours d'Auxiliaire de puériculture : obtention du CAP AEPE permet la dispense de l'écrit du concours
- Le concours d'Aide soignant : obtention du CAP AEPE permet la dispense du test écrit du concours d'entrée
- Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles : obtention du CAP AEPE permet d'être exempté de 2 épreuves sur 3 lors de l'examen du titre professionnel
- Le concours d'AES (Accompagnant Educatif et Social) : obtention du CAP AEPE permet la dispense du test oral au concours d'entrée
- Le concours d'ATSEM : le concours externe s'adresse aux titulaires du CAP EPE.

DÉBOUCHÉS

- ATSEM
- Animateur petite enfance
- Agent de crèche
- Auxiliaire de crèche
- Garde d'enfants à domicile
- Assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Taux d'insertion global dans l'emploi : non disponible*

Taux d'insertion dans le métier : non disponible*

* données extraites du RNCP

SUITES DE PARCOURS

- Intégrer un baccalauréat professionnel : baccalauréat Services aux personnes et aux territoires ou le baccalauréat Accompagnement, soins et services à la personne.
- Préparer un concours de la Fonction publique : le concours d'ATSEM.
- Décrocher un Diplôme d'Etat : auxiliaire de puériculture, auxiliaire de vie sociale, moniteur éducateur, aide médico-psychologique ou éducateur de jeunes enfants.
- Formation initiale d'assistant maternel (les titulaires du CAP AEPE sont dispensés d'une partie de la formation).